

**EDITO:** La rue de la Soif (anciennement rue Saint-Martin) est devenue une rue à la mode avec ses très nombreux bars. Il y a quatre ans, sentant monter la grogne des riverains et voyant les tapages nocturnes proliférer en particulier le week-end, nous avons demandé aux autorités de prendre les devants pour que la sécurité ne dégénère pas dans le quartier. Nous avons été considérés comme trop alarmistes.

Après de nombreuses soirées particulièrement animées avec tapage, bris de vitres et prolifération de graffitis, la situation paraît désormais être prise au sérieux. Pendant les vacances d'hiver nous avons observé que deux bars étaient fermés pour raisons administratives. Nous sommes convaincus que, pour les plus indifférents à leur voisinage et les plus réfractaires à toute discipline, une fermeture définitive est la meilleure solution... à condition que le successeur dans les lieux ne soit pas un nouveau bar ! La couverture du nouveau magazine de la Ville de Paris (n° 57) proclame en couverture que "Paris est une fête". Un tel titre apparaîtra comme une provocation chez les parisiens pour qui les "fêtes" sont devenues les cauchemars de leurs nuits blanches. Il est incompréhensible que les autorités aient laissé proliférer autant de bars sur un espace aussi restreint de la rue Saint-Martin...

Le 4 mai 2015 nous avons envoyé un courriel avec une bonne douzaine de photos à l'attention de la direction de l'ASLQH pour signaler la lente et constante dégradation du Quartier de l'Horloge. Cet état de fait est parfaitement visible et remarqué par les habitants et les commerçants qui payent de lourdes charges pour un service devenu inopérant sinon inexistant. Cette situation préoccupante résulte directement de la négligence absolue apportée à l'entretien courant du quartier.

A notre connaissance, il appartient à l'ASLQH, sous l'impulsion de son Directeur, de veiller à ce que cet entretien soit effectué *régulièrement* par les différents prestataires en commençant par les endroits



les plus dégradés ainsi que par les commerçants qui laissent les tags envahir les murs de leurs boutiques. (La photo ci-contre est prise au Passage Brantôme, du côté rue Rambuteau.) L'ASLQH, qui dispose d'un budget ad hoc, devrait faire réparer puis repeindre les barrières rouillées, remplacer les dalles et trappes branlantes ou manquantes dans les faux plafonds du 19 rue Brantôme, enlever les herbes folles qui poussent entre les dalles au sol, réparer le grand thermomètre de la rue Brantôme cassé et laissé à l'abandon depuis quatre ans, etc. Si les commerçants négligent de nettoyer leurs murs, l'ASL devrait faire

exécuter les nettoyages à leurs frais après les en avoir averti. Il fut un temps, il y a une dizaine d'années, où les travaux de maintenance étaient régulièrement effectués et leur exécution vérifiée par les personnels de l'ASL sur place. A quoi - à qui - est dû le laxisme absolu que nous constatons ?

Les rats prolifèrent à nouveau dans les bacs en béton le long de la rampe qui mène à l'entrée du 16 rue Brantôme. La dératisation devrait être entreprise plusieurs fois par an. Il s'agit d'un problème de salubrité publique dans un quartier où, de plus, on trouve concentrés une école maternelle, une crèche, des bars et restaurants sans oublier les immeubles d'habitation. Le soleil de printemps va dévoiler encore plus cruellement ces négligences cumulées au fil du temps.

Ulla CLAUDE, Présidente de l'ASSACTIVE

Membre du Réseau « Vivre Paris! » <http://www.vivre-paris.fr/>

Membre du Réseau national « Vivre la Ville ! » <http://www.vivre-la-ville.fr/>

## Savez-vous qu'il y a un défibrillateur cardiaque au poste de sécurité du Quartier de l'Horloge ?



Plus de 40 000 personnes meurent chaque année en France d'un arrêt cardiaque. Plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Une campagne souligne l'intérêt de leur généralisation dans les lieux publics. Agir vite en cas d'arrêt cardiaque est vital car chaque minute diminue de 10% les chances de survie. C'est l'occasion de rappeler que les témoins peuvent améliorer ces chances de survie en appelant le 112, en massant et en utilisant un défibrillateur dans l'attente des secours... Un tel appareil a donc été installé au Centre de Sécurité du 6 rue Bernard de Clairvaux depuis le printemps 2011.

### Le carrefour des rues Rambuteau et Saint-Martin

Nous avons déjà évoqué le problème d'engorgement et de stationnement illicite à ce carrefour suite à la rénovation de la partie de la rue Rambuteau entre le Boulevard de Sébastopol et la rue Saint-Martin. Dans le précédent journal nous avons relaté notre rencontre avec Monsieur Anceaux, Chef de la Subdivision des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements de la Voirie à la Ville de Paris. Après ce rendez-vous et différentes discussions, il semblerait que la Ville envisage de remettre en place les potelets anti-stationnement sauvage là où ils se trouvaient avant les travaux de rénovation. Nous attendons cela avec une certaine impatience. Sur proposition de Corinne Tresca, trésorière de l'ASSACTIVE, le marquage au sol indiquant une "zone 20" de protection des piétons a été voté au conseil d'arrondissement du 3<sup>ème</sup> arrondissement et vient d'être réalisé comme on peut le voir sur la photo.



### Courrier d'une habitante du Quartier de l'Horloge

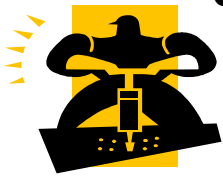
Le 1<sup>er</sup> février dernier, vers 14h, un incident qui aurait pu avoir de très graves conséquences s'est produit au carrefour Saint-Martin/Rambuteau.

Ce jour-là la police surveillait le respect du sens interdit de la rue Saint-Martin (côté Sud). Au lieu de se poster précisément au carrefour et ainsi d'empêcher les véhicules de s'engager dans le tronçon en sens interdit, les policiers étaient alors en faction à la hauteur du Daily Monop' et les véhicules contrevenants se voyaient intimer l'ordre de regagner la rue Rambuteau en marche arrière. Plusieurs véhicules ont ainsi reculé jusqu'à la rue Rambuteau, apparemment sans avoir été verbalisés. Une petite camionnette rouge s'est engagée, le chauffeur a été arrêté et après quelques échanges verbaux et une tentative de poursuivre en marche avant, il est parti en marche arrière mais a brusquement accéléré, manquant renverser plusieurs piétons, puis il a dévié de sa trajectoire et a heurté violemment la terrasse vitrée du Cavalier Bleu dans un impressionnant fracas de tôle froissée et de tables renversées. Il est alors reparti en marche avant en tordant sur environ un mètre la structure métallique coincée dans le bas de caisse de son véhicule et s'est enfui à grande vitesse en trainant derrière lui un pan entier du rideau de plastique de la terrasse. Par chance, le coup de feu de l'heure du déjeuner était passé et il ne semble pas qu'il y ait eu de blessés graves, mais parions que les clients attablés ont eu une belle frayeur. Cet accident suivi de délit de fuite appelle plusieurs remarques :

Si le poteau de sens interdit était placé conformément aux règles du code de la route, c'est-à-dire à droite de la chaussée, et non à gauche comme actuellement, il serait beaucoup plus visible et, en théorie, également plus dissuasif. Son emplacement dérogatoire actuel, soit disant pour qu'il ne soit pas heurté par les véhicules contrevenant au sens interdit, est une aberration, sans compter le non-sens de

l'argument. Placé à droite, il gênerait peut-être l'esthétique (voire l'extension) de la terrasse du Cavalier bleu, mais les automobilistes ne manqueraient pas de le voir et il ne serait pas masqué par les camionnettes qui aujourd'hui se garent devant. Il nous paraît donc indispensable et urgent qu'un poteau signalant le sens interdit soit implanté à droite de la chaussée, à l'angle de la terrasse du Cavalier Bleu. Lors de la rénovation de l'établissement en janvier 2014, celle-ci a été matérialisée par une structure en acier et verre fixée au sol et non démontable. Cette terrasse empiète exagérément sur la voie de cheminement des piétons qui à cet endroit n'est plus rectiligne mais en biais, suivant le profil de la rue. Les dimensions excessives de la terrasse autorisée s'ajoutant à la terrasse non autorisée que l'exploitant installe sur le trottoir de la rue Rambuteau sont une gêne évidente pour les piétons. Il nous paraît impératif que la Direction de l'Urbanisme révisé les dimensions de la terrasse qu'elle a accordée à l'exploitant du Cavalier Bleu et intervienne afin que cesse l'occupation illégale du trottoir rue Rambuteau.

## Un nouvel espoir pour la rue Grenier Saint-Lazare...



Dix huit mois de travaux avaient été nécessaires pour le chantier de la ventilation du réseau RATP dans la rue du Grenier Saint-Lazare, chantier qui s'était achevé au printemps 2011. Depuis nous avons participé à plusieurs commissions de travail pour rendre cette rue plus agréable et plus fonctionnelle.

Le 18 février 2016, le Conseil de Quartier Sainte-Avoie a déposé un nouveau projet pour un espace apaisé, côté pair de la rue du Grenier Saint-Lazare. L'ASSACTIVE a participé à ce projet comme à celui de 2013 et souhaite qu'il soit accepté dans le cadre du Budget Participatif de cette année. Voir : <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=C&idee=2366>

Voici le texte de cette demande pour ceux qui ne disposent pas d'Internet:

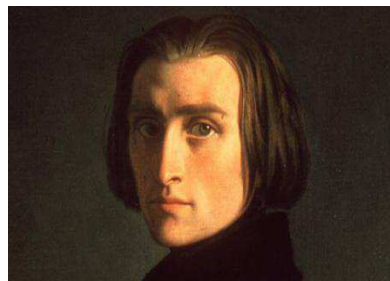
*Réaménagement du côté pair de la rue du Grenier St Lazare afin d'avoir un lieu type esplanade avec circulation piétonne apaisée et lieu de vie du quartier (organisation de marchés, kiosque à journaux, videgrenier). Historique du projet: commission de quartier en 2013, proposition de la DVD en conseil d'arrondissement du 3e en 2014. Une nouvelle commission s'est réunie afin de mettre à jour ce projet. Choix de se concentrer sur un projet de réaménagement du côté pair. Rencontre avec la DVD, la DEVE, la Propreté et un représentant du parking Indigo le 10 février 2016 afin de préciser le projet: Mise à niveau de la contre allée avec le traitement similaire au trottoir - Marquage du passage de l'enceinte Philippe Auguste - Etude de la suppression du parking Indigo et de sa structure. Le parking est définitivement fermé. Se pose le problème de la future destination de ce lieu peu esthétique au centre de cette rue. Destination possible: un lieu de stockage. La mise en adaptation engendrerait des coûts élevés (mises aux normes pour accès personnes physiques). - Déplacement des équipements afin de laisser l'espace intérieur de l'esplanade libre : Sanisette, colonne Maurice, bac à vêtements, à verres, Velib, parking motos. Suggestions : les disposer autour de l'esplanade. - Etude de la possibilité de requalification de la voie pompier en voie normale (afin de pouvoir utiliser tout l'espace pour des marchés, animations etc.) - Installation d'un vrai abribus (avec toit végétalisé si possible), bus 29 direction gare St Lazare. - 2 bancs et assis debout - Dispositifs pour éviter le stationnement sauvage de véhicules motorisés (type croix de st André et plexiglas) - Côté pairs de la chaussée: Conserver le passage piéton et deux places handicapés à côté, suppression station taxi, création de places de livraison. - Végétalisation de l'esplanade : Installation de bacs pleine terre le long de la chaussée ou ajouts de bacs. Le CQ Sainte Avoie 3e a évalué son projet à 800 000 €*

# Atelier de l'Horloge: Blandine JEANNEST

3 rue Bernard de Clairvaux, Paris 3<sup>ème</sup> Tél. 06 85 02 97 06

Site: [www.blandine-jeannest.fr](http://www.blandine-jeannest.fr)

Courriel: [blandinjeannest@wanadoo.fr](mailto:blandinjeannest@wanadoo.fr)



Musique en Perspective propose **Le Violon Flamme**, avec le soutien de l'ASSACTIVE, le 1<sup>er</sup> Avril à 20 heures à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement. C'est un spectacle d'après une oeuvre de Frantz Liszt, "Des bohémiens et de leur musique en Hongrie".

"L'oeuvre de certains artistes, c'est leur vie", disait Frantz Liszt et il ajoutait : "Le souvenir des Tziganes se lie à ceux de mon enfance et à ses plus vives impressions. Plus tard nous devînmes comme eux, virtuose errant." Le violon flamme relie ces propos aux aphorismes d'Alexandre Romanes et à travers les musiques romantiques ou endiablées de ce spectacle, nous fait voyager avec les tziganes et porter un autre regard sur l'intense vitalité, la sagesse et l'indépendance de ce peuple nomade.

**Blandine JEANNEST** : conception, soprano et récitante

**Youenn LOREC** : violoniste

**Véronique MENUET-STIBBE** : pianiste

## Numéros utiles :

Commissariat Central du 3<sup>ème</sup> :

01 42 76 13 00 ou 17

Centre de Sécurité du Quartier de l'Horloge :

01 48 87 07 83

Enlèvement des tags :

0 800 00 46 24

Service gratuit d'enlèvement des objets volumineux:

01 55 34 77 17 ou <http://encombrants.paris.fr>



## Votre soutien est précieux !

Notre trésorière tient à remercier vivement toutes celles et tous ceux qui nous ont déjà fait parvenir leur cotisation 2016 (toujours 15 €) et leur don bien souvent conséquent. En retour, vous allez recevoir votre reçu. Votre participation financière est indispensable à une petite association comme la nôtre dont c'est la seule source de revenus. Nous avons en effet choisi de ne pas solliciter de subventions afin de préserver notre indépendance et notre liberté de parole.

N'hésitez pas à encourager vos voisins et amis à nous rejoindre. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés.

### Bulletin d'adhésion à l'ASSACTIVE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

e-mail :

Cotisation simple (15 €)

Cotisation de soutien (montant libre, à partir de 15 €)

Votre chèque, libellé à l'ordre de l'ASSACTIVE, est à envoyer à : ASSACTIVE, 7 rue Bernard de Clairvaux, 75003 Paris